



# Fédération Calédonienne de Football

25 lotissement KSI • 98889 Païta  
BP 560 • 98845 Nouméa  
Tél : +687 27.23.83 •  
Email : [contact@fcf-org.nc](mailto:contact@fcf-org.nc) • Site : <http://www.fedcalfoot.com>  
RIDET : 0 139 519.001

Réf : 370-26/FCF/SL

## APPEL À CANDIDATURES

### COMMISSION ÉLECTORALE DE LA FCF

La Fédération Calédonienne de Football (FCF) lance un appel à candidatures afin de pourvoir aux postes des Membres de sa Commission Électorale.

- *Fonctions de la Commission Électorale :*

En plus de superviser la procédure électorale telle que définie dans le Code Électoral, la Commission Électorale est chargée des tâches spécifiques suivantes :

- Elle supervise la procédure électorale relative à l'élection du Président de la FCF, relative aux élections de tous organes de la FCF, en garantissant le respect du Code Électoral ainsi que de toute autre disposition qu'elle édicterait dans l'exercice de ses fonctions ;
- Elle veille à ce que les Statuts, la règlementation et les dispositions pertinentes de la FCF, ainsi que les dispositions du Code Électoral, soient appliqués durant la procédure électorale ;
- Elle édicte les instructions qu'elle estime nécessaires dans le cadre de l'application du Code Électoral avant et durant l'intégralité de la procédure électorale ;
- Elle recueille et proclame les candidatures. En ce sens, la Commission Électorale évalue la conformité des candidats eu égard aux critères énoncés à l'article 9 du Code Électoral, et aux dispositions statutaires de la FCF et des Comités Provinciaux ;
- Elle effectue toute autre tâche que sa nature lui confère ou qui lui est attribuée par la règlementation de la FCF ;
- Les décisions de la Commission Électorale de la FCF peuvent faire l'objet d'un recours conformément aux dispositions décrites dans le Code Électoral auprès de la Commission Électorale de Recours, uniquement concernant les candidatures non-retenues.

La Commission Électorale est également responsable de l'ensemble des tâches relatives à l'organisation, au déroulement et à la supervision de l'Assemblée Fédérale Élective.





# Fédération Calédonienne de Football

25 lotissement KSI • 98889 Païta  
BP 560 • 98845 Nouméa  
Tél : +687 27.23.83 •  
Email : [contact@fcf-org.nc](mailto:contact@fcf-org.nc) • Site : <http://www.fedcalfoot.com>

RIDET : 0 139 519.001

Elle est notamment responsable :

- a) De la stricte application des statuts, directives et règlements de la FCF, de la FIFA et de l'OFC ;
- b) De la stricte application du Code Électoral de la FCF ;
- c) De la stricte application des délais statutaires imposés aux élections ;
- d) De l'information des membres de l'Assemblée Fédérale, des médias et du public si nécessaire ;
- e) Des relations avec les instances gouvernementales si nécessaire ;
- f) De la procédure de candidature (ouverture, information, évaluation, publication de la liste officielle, etc.) ;
- g) De l'organisation administrative, technique de l'Assemblée Fédérale Élective ;
- h) De l'établissement de la liste des délégués ayant le droit de vote conformément aux dispositions statutaires de la FCF ;
- i) Du contrôle de l'identité des candidats aux élections et des délégués ayant le droit de vote sous la supervision d'un huissier de justice ou d'un membre assermenté et habilité, nommé à cet effet ;
- j) De l'examen des dossiers de candidatures ;
- k) De l'élaboration du calendrier électoral (comprenant la date d'ouverture de la période électorale, la date limite du dépôt des candidatures, et la date de l'Assemblée Fédérale Élective). En cas d'élections provinciales, cette tâche s'effectuera en collaboration avec les secrétaires des Comités provinciaux ;
- l) De la procédure de vote ;
- m) De toute autre tâche nécessaire au bon déroulement de la procédure électorale.

- *Composition de la Commission Électorale :*

La Commission Électorale est composée de 6 membres et de 3 suppléants élus par l'Assemblée Fédérale de la FCF, en respectant une représentation équilibrée et équitable entre les trois Provinces.

La Commission Électorale comprend :

- a) 1 Président ;
- b) 1 Vice-Président ;
- c) 4 membres ordinaires ;
- d) 3 suppléants.

- *Élection des Membres de la Commission Électorale :*

La Commission Électorale est élue, en conformité avec les dispositions du Code Électoral et des Statuts de la FCF, par l'Assemblée Fédérale, pour un mandat de quatre ans. Ses membres exercent leur fonction à titre bénévole.



CANAL+

FIFA



PACIFIC+





# Fédération Calédonienne de Football

25 lotissement KSI • 98889 Païta  
BP 560 • 98845 Nouméa  
Téléphone : +687 27.23.83 •  
Email : [contact@fcf-org.nc](mailto:contact@fcf-org.nc) • Site : <http://www.fedcalfoot.com>  
RIDET : 0 139 519.001

Chaque membre peut être proposé par le Conseil Fédéral, par un Comité Provincial. Une candidature peut aussi être spontanée.

Toute candidature doit remplir les critères d'éligibilité énoncés ci-après :

- Les membres de la Commission Électorale ne peuvent pas faire deux mandats consécutifs ;
- Les membres de la Commission Électorale ne doivent pas avoir été jugés coupables de façon définitive de tout crime ou délit. Toute personne ayant été jugée coupable de violation du Code d'Éthique de la FIFA et/ou de l'OFC et/ou de la FCF et ayant été suspendue, ne peut être éligible ;
- Les membres de la Commission Électorale doivent résider de manière permanente sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie ;
- Toute personne exerçant une fonction politique et/ou une fonction confessionnelle ou religieuse au niveau national ou provincial, ne peut être candidat à un poste de la Commission Électorale ;
- Les membres de la Commission Électorale ne doivent en aucun cas être membres du Conseil Fédéral ou d'un organe juridictionnel de la FCF.

- *Dépôt des candidatures :*

Les candidat(e)s doivent adresser leur candidature au Secrétariat Général de la FCF par mail ou courrier papier **au plus tard le vendredi 13 février 2026**, et préciser leur expérience dans le domaine du football en général, et le domaine de la Commission Électorale en particulier.

Païta, le 27/01/2026

  
Monsieur Steeve LAIGLE  
Président

